

## FAQ PES :

A l'issue des visioconférences spéciales mouvement PES, retrouvez les questions que vous vous posez et leurs réponses :

### ***C'est quoi un poste à titre définitif ?***

C'est un poste sur lequel tu es nommé-e à vie tant que tu décides de ne pas le lâcher et tant que l'IA (Inspecteur d'Académie ou DASEN) ne le ferme pas.

### ***C'est quoi un poste d'adjoint-e ?***

C'est un-e collègue qui a sa classe, dans l'école.

### ***Les barèmes vont-ils changer par rapport à l'an passé ?***

Oui, les échelons ne comptent plus, l'administration ne prendra en compte que l'AGS (Ancienneté générale de service) + des bonifications familiales ou professionnelles. C'est un gros changement pour les PES car le reclassement d'échelon dont bénéficiaient certains n'influera plus pour le barème (uniquement l'AGS).

Mais bon, les postes qui partaient avec le gros barème resteront les mêmes, peu importe comment est construit le barème. Ainsi il faudra toujours plus de points pour aller en maternelle qu'en élémentaire ... etc. Donc les stats sur le site du SNUipp-FSU 86 vous donneront toujours une bonne idée des postes les plus et les moins demandés : <https://e-mouvement.snuipp.fr/86/statistiques>

### ***A quoi sert le dernier vœu ?***

Dans le mouvement des personnels, il y a 2 phases : 1 informatique et 1 manuelle où l'IA va nommer directement les participant-es.

Le dernier vœu large permet d'affecter les collègues sur les derniers postes vacants, il est donc un indicatif pour nommer sur les derniers postes non pourvus.

### ***Quelle est la différence entre vœux géographiques et vœux larges ?***

Les 2 se ressemblent mais ne se font pas au même moment lors de la saisie des vœux :

- les vœux géographiques ne sont obligatoires et peuvent être renseignés parmi les 40 vœux précis. Ils permettent de candidater sur tous les postes d'un type de poste précis (adjoint-e maternelle, maître E ... etc;) sur des zones géographiques.

- le vœu large est saisi après pour valider l'ensemble de la saisie, il est obligatoire quand on n'a pas de poste, donc obligatoire pour les PES. Il permet de candidater, uniquement sur les postes restés vacants à l'issue des potentiels 40 vœux de tous les collègues, et cela sur un type de poste plus large que pour le vœu géographique (adjoint-e maternelle et adjoint-e élémentaire sont le même vœu large, contrairement au vœu géo maître E) sur des zones géographiques. Pour les PES, il y a peu de chance d'être affecté sur ce vœu large (si on observe le mouvement des autres années car il ne reste plus de postes vacants ... sauf quelques directions et de l'ash).

Si vous voulez vraiment une zone, il est préférable de la mettre dans les vœux géographiques et ne pas attendre le vœu large.

***Si une école m'intéresse vraiment, je peux faire un vœu précis (école) + demander sa zone via un vœu géo ou le vœu large ?***

Oui, c'est dans cet ordre. Le vœu précis sera regardé par l'ordi avant le vœu large ainsi.

***Le 1er vœu est-il moins important que le vœu large ?***

Attention, le 1er vœu précis est décisif, il permet d'avoir des points supplémentaires chaque année (+ 3 points). De plus, lorsque l'IA procède aux nominations d'office, il utilise ce 1er vœu et votre lieu d'habitation comme indicateurs pour nommer.

Le dernier vœu (MUG) est aussi important car si vous postulez sur le MUG direction, vous risquez d'avoir une des directions restées vacantes (il en reste toujours à la fin de la phase informatisée).

***Quand aurons-nous accès aux zones ?***

Il y a une annexe avec la carte des zones jointe à la circulaire. (annexe 14)

***Où trouve-t-on la circulaire mouvement ?***

Sur l'intranet. Vous pouvez aussi la retrouver en lien sur notre site :

<http://snuipp86.fr/index.php/2020/03/26/circulaire-mouvement-2020-le-snuipp-fsu-86-vous-aide/>

***Quand on dit ne mettre que des postes que l'on veut vraiment, ce sont des postes que tout le monde veut vraiment, donc est-ce vraiment une bonne stratégie ?***

Il faut mettre des vœux dans lesquels on se sent capable d'exercer.

Une stratégie possible (souvent conseillée par Matthieu) est de mixer :

- $\frac{1}{3}$  de « vœux de rêve » en premier (histoire de pas nourrir de frustration... mais aussi de montrer à l'inspection pour les nominations d'office nos choix préférentiels)
- $\frac{1}{3}$  de vœux « ça va encore » (ils possèdent des contraintes : distance et/ou niveau ...etc mais vaut mieux ça qu'une nomination d'office on ne sait pas où) A chacun-e ensuite de voir ce qu'il/elle trouve acceptable (ex : je peux préférer être remplaçant-e plutôt que de me retrouver chargé-e d'école, ou inversement).
- $\frac{1}{3}$  de postes de remplaçant-es TR dep (ce sont les brigades qui peuvent partir à peu de barème. Contrainte : tu ne sais pas où tu iras, mais avantage : tu es payé-e pour te déplacer et parfois, tu peux avoir le choix du remplacement).

***Dans quelles mesures peut-on demander un rapprochement de conjoint ? Est-ce simplement signaler qu'on a un conjoint et qu'on demande à ne pas être éloigné-e ?***

C'est la fiche n°1 à remplir en annexe qui permet de demander un rapprochement de conjoint-e. Le conjoint-e doit travailler dans le département, à plus de 30 km de distance. Les points ne valent que pour la commune où travaille le ou la conjoint-e.

Ex : mon conjoint travaille à Châtelleraut, j'ai été PES à Neuville-de-Poitou (à 32,4 km de distance). Je vais pouvoir demander à bénéficier de 5pts en plus sur les écoles demandées à Châtelleraut.

La majoration est de 5 pts + 0,5 à chaque année de séparation.

***Peut-on faire n'importe quel vœu ?***

Oui, il n'y a pas de limite si ce n'est celle du nombre de vœux (40 maximum).

***Est-ce qu'il existe une stratégie pour l'ordre de mes vœux ?***

Nous vous conseillons de lister en premier les vœux précis puis la zone qui correspond à ces vœux précis et de répéter ce schéma pour chaque zone désirée, toujours par ordre de préférence. Il peut être intéressant de partir d'une zone, de lister les vœux précis qui vous y intéressent puis d'élargir autour de la zone souhaitée.

***Les Zils (TR infra) font plutôt des remplacements courts et les brigades (TR dep) des remplacements longs ?***

Oui en théorie.... en début d'année, tant qu'il n'y a pas de besoins, les brigades peuvent faire du court et parfois en milieu d'année selon la nécessité, des Zils peuvent être envoyés sur remplacements longs.

***Si on demande une zone et qu'on est remplaçant, on peut être envoyé en dehors de cette zone ?***

Tr dep et Tr infra sont 2 remplacements différents : ce que vous connaissez peut-être comme brigade et Zil.

- Les Zils (infra) vont remplacer dans les limites d'une circonscription ce qui peut correspondre à plusieurs zones (ex de Montmorillon: 3 zones).
- Un-e brigade est rattaché-e à une école mais remplace sur tout le département. Les brigades sont géré-es par la DPE5, chez nous, par Madame Poustis.

***Ai-je plus de chance d'être titulaire si je demande des postes de remplaçant-es ?***

Il y a environ 170 postes de remplaçants ce qui engendre chaque année un gros turnover dont des postes qui partent à de petits barèmes et qui sont donc accessibles. Mais c'est aussi beaucoup de hasard. Les postes de zils partent avec de plus gros barèmes mais si on accepte de s'éloigner un peu de Poitiers, on peut avoir de la chance.

***Peut-on se baser sur la liste des postes renseignée par le SNUipp-FSU 86 l'année dernière ?***

Vous ne pouvez pas vous fier à la liste des postes vacants de l'an dernier puisque ces postes ont été affectés.

***Est-ce que le confinement va changer la liste de postes vacants ?***

Le confinement ne changera pas la liste des postes disponibles. Cependant, va se poser la question du nombre de postes bloqués pour les PES.

***Comment fonctionne une décharge de direction ? Que signifient les pourcentages ?***

Lorsqu'un-e collègue complète un-e directeur-trice, la quotité de travail est présentée sous la forme d'un pourcentage. Pour arriver à 100% ou 80% ou selon la quotité totale travaillée (collègues à mi-temps par exemple), vous allez vous faire attribuer d'autres compléments dans des écoles jusqu'à 15km autour de votre école de rattachement.

***Ce sont des postes plus demandés ?***

Cela dépend, les collègues n'y pensent pas forcément. Par exemple, à Renaudot maternelle le poste a été pourvu par une PES sortante il y a quelques années... alors que maternelle à Poitiers cela part très cher ! Ce peut être des postes plutôt intéressants. Sont aussi proposés au mouvement des 33% sur des écoles de maîtres formateurs (des postes fractionnés à TD).

***Pour postuler sur ces postes, dois-je postuler sur les différentes écoles qui se complèteront ou sur une seule ?***

Sur le site, ces compléments ne sont indiqués que sur une école. Il vaut mieux partir de la liste des postes et du code chiffré.

***Comment l'administration départage-t-elle deux collègues avec le même barème ?***

C'est la date de naissance qui permet de trancher, le ou la collègue le ou la plus âgé-e est prioritaire.

***Est-ce qu'il y a des postes qu'on peut être sûr-es d'avoir au mouvement ?***

Non ... mais d'une année sur l'autre, certains postes reviennent plus souvent que d'autres ; si on regarde la fin du mouvement informatisé on peut retrouver des postes comme remplaçant-es ASH, direction en classe unique, etc. Grâce à sa connaissance du terrain, le SNUipp-FSU 86 peut vous conseiller sur les secteurs, sur les écoles, etc. N'hésitez pas à nous contacter. Sur notre site e-mouvement (toujours en construction), dans la partie statistiques, vous verrez vite quels postes partent avec le moins de points ( <https://e-mouvement.snuipp.fr/86/statistiques?city=&type=&bareme=1.333&annee=2018&iden=> )

***Combien de vœux géographiques doit-on faire au minimum ?***

Parmi ta saisie de vœux (40 vœux) tu peux en faire autant que tu veux. Les 40 vœux ne sont pas obligatoires, c'est le maximum possible. Pour valider la saisie par ailleurs il est nécessaire de faire au moins 1 vœu large (MUG + zone). Jusque-là 1 vœu large suffisait mais l'administration préconise aujourd'hui d'en faire 6 pour ne pas être pénalisé-e. Une préconisation dénoncée par le SNUipp-FSU 86.

Le SNUipp-FSU 86 vous conseille d'aller regarder le logiciel pour comprendre son fonctionnement avant la saisie des vœux.

***Quelles sont les dates des résultats du mouvement ?***

Le 15 juin : résultats de la phase informatisée.

Le 2 juillet : tou-tes celles et ceux qui n'ont rien eu à la première phase sont nommés.

Selon nous, il s'agit d'un calendrier difficilement tenable si on observe le calendrier de l'an dernier : encore beaucoup de collègues restaient à nommer entraînant des nominations jusqu'au 12 juillet, fin août et le lendemain de la rentrée.

***Les représentants du personnel ne seront plus présents en commission, qu'est-ce que ça change ?***

Avant, en CAPD on intervenait pour porter vos infos, demandes etc...A présent, l'IA partira du vœu 1 et du lieu d'habitation pour nommer.

Nous allons continuer à faire remonter vos demandes à l'administration mais pas en CAPD. Notre expertise du terrain (écoles, secteurs...) reste toujours aussi fine et nous seront à même de vous conseiller.

***Comment va être établie la liste des postes vacants ?***

L'administration va regarder les départs en retraite, les changements de départements ...etc. Le SNUipp-Fsu 86 collecte les informations dans les écoles, s'appuie sur la solidarité collective, pour vérifier cela.

***Où pourrons nous consulter la liste des PE qui participent au mouvement, si j'ai bien compris, cela sera des postes qui se libèrent ?***

Ce sont des postes qui se libèrent peut-être (dits susceptibles d'être vacants). Cette liste sera récupérable via le SNUipp-FSU 86.

***Comment sait-on si l'administration a notre bonne adresse personnelle ?***

Vous pouvez vérifier dans votre I-prof, dans « mon dossier » -> « perso ». Si l'adresse n'est pas la bonne, cliquez sur le bouton en bas à droite « signaler un changement » et envoyez un mail à votre gestionnaire pour l'en informer.